

Séance du 22.10.2018

Lienne et torrents d'Ayent : approbation de l'espace réservé aux eaux

La législation fédérale sur la protection des eaux impose aux propriétaires de cours d'eau l'obligation de définir les espaces réservés à leurs eaux (ERE) d'ici au 31 décembre 2018.

Ce dossier a été soumis aux services cantonaux concernés. Le CC l'approuve en vue de sa mise à l'enquête publique.

Aménagement du torrent de Blignou

Réuni en séance du 11.05.2017, le CC avait préavisé favorablement le projet en titre en liant son accord définitif à l'accord de subventionnement.

Réuni en séance du 20.09.2017, le Conseil d'Etat a pris la décision de subventionnement à raison de 65% des travaux. Cette décision concerne la branche amont de la RC de Trébutyre, le long de la route de la Croix de la Mission, et la branche aval de la RC, en direction du carrefour de Corbaraye.

Le projet définitif doit maintenant être mis à l'enquête publique simultanément au projet routier cantonal à Corbaraye.

Le CC approuve le projet d'aménagement en titre en vue de sa mise à l'enquête.

Séance du 08.11.2018

Séance plénière du CG du 13.12.2018

Le CC prend connaissance de l'ordre du jour provisoire de la prochaine séance plénière du Conseil général prévue le 13 décembre 2018.

Plan financier 2019-2022

L'art. 79 de la loi sur les communes (LC0) mentionne :

- Le conseil municipal établit, pour une durée de quatre ans au moins, une planification financière qu'il porte à la connaissance de l'assemblée primaire ou du conseil général.
- Cette planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement.

L'élaboration de ce document permet d'établir l'inventaire et le planning des investissements que le CC entend concrétiser durant les 4 prochains exercices.

Le CC prend connaissance du projet de planification 2019-2022 et l'accepte.

Modération du trafic, zone 30

La commission du trafic, avec la collaboration de M. Carlos Martins (PM Sion) et du chef du ST communal ont analysé la problématique de la création de zone 30 km/h sur la commune d'Ayent.

En effet, la commune d'Ayent a reçu plusieurs courriers ou mails de citoyens relevant certains problèmes de circulation sur le territoire communal.

Après analyse, la commission relève qu'il sera difficile de créer des zones 30 km/h sur le territoire de la commune d'Ayent. En effet, ces zones demandent la création de chicanes, de gendarmes couchés, de nouveaux revêtements bitumineux, de ralentisseurs de vitesses. Tous ces éléments ne faciliteraient pas le déneigement des routes communales. De plus toutes modifications

devraient avoir l'accord du canton. Une coordination avec l'Etat devrait être planifiée pour les traversées de localité.

La commission s'est également penchée sur la possibilité de création de zone limitée à 30 km/h, moins contraignante avec simplement la pose de panneau indicateur de vitesse. La solution peut être la plus intéressante.

Avant de soumettre le projet à un bureau d'étude, la commission propose de poser au printemps 2019, d'entente avec la police municipale de Sion, des caméras de contrôle de vitesse sur des routes prédéfinies et représentatives de risques sécuritaires.

Une évaluation des vitesses sur ces routes permettrait une meilleure prise de décision.

Le CC donne son accord pour continuer la réflexion sur les zones 30 km/h et pour poser des caméras de contrôles de vitesse.

Les résultats récoltés seront ensuite soumis au CC avant d'attribuer un mandat à un bureau d'étude.